

André Braën, *Le droit maritime au Québec*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 408 pages, ISBN 2-89127-207-2

Yves Chaput, *Effets de commerce, chèques et instruments de paiement*, Collection Droit fondamental, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 304 pages, ISBN 2-13-44260-9

Monique Desrosiers, Lina Desbiens, Dominique Loslier, *Congédiement 1982-1991*, Collection Atout Maître, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1991, 496 pages, ISBN 2-89032-475-3

A. Lajoie, M. Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1990, 643 pages, ISBN 2-920376-86-1

Paul Martel, Luc Martel, *Les Conventions entre actionnaires*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 350 pages, ISBN 2-920831-26-7

Josée Laliberté, Gina Lévesque, Linda Facchin and Michèle Lafontaine

---

Volume 24, Number 1, March 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1057022ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1057022ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Laliberté, J., Lévesque, G., Facchin, L. & Lafontaine, M. (1993). Review of [André Braën, *Le droit maritime au Québec*, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 408 pages, ISBN 2-89127-207-2 / Yves Chaput, *Effets de commerce, chèques et instruments de paiement*, Collection Droit fondamental, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 304 pages, ISBN 2-13-44260-9 / Monique Desrosiers, Lina Desbiens, Dominique Loslier, *Congédiement 1982-1991*, Collection Atout Maître, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1991, 496 pages, ISBN 2-89032-475-3 / A. Lajoie, M. Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1990, 643 pages, ISBN 2-920376-86-1 / Paul Martel, Luc Martel, *Les Conventions entre actionnaires*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 350 pages, ISBN 2-920831-26-7]. *Revue générale de droit*, 24(1), 139-142.  
<https://doi.org/10.7202/1057022ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

---

## NOTULES

**André BRAËN, *Le droit maritime au Québec, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 408 pages, ISBN 2-89127-207-2.***

Conçu principalement comme un ouvrage de référence destiné à l'enseignement du droit maritime au Québec, ce livre a pour objectif d'élaborer le cadre théorique nécessaire à la fois pour repérer les sources du droit applicable et pour en dégager le contenu.

En effet, puisque l'industrie maritime joue un rôle important dans l'économie québécoise, il est important d'identifier le droit qui leur est applicable et de savoir quels rapports le droit maritime peut avoir avec le droit privé, notamment le droit civil, lorsque survient un litige au Québec.

C'est ainsi que dans une première partie, l'auteur fait ressortir le caractère diversifié des activités de l'industrie maritime en traitant particulièrement de l'industrie du transport ainsi que des sources historiques et actuelles de ce droit au Québec. À cet égard, il remet en question la pertinence d'appliquer les règles de la common law dans un litige maritime de droit privé au Québec.

Dans une seconde partie, l'auteur analyse les règles qui ont traditionnellement composé le droit maritime et les met en relation avec celles du droit civil. Le navire, l'assurance maritime, les avaries communes, l'assistance et le sauvetage, le transport maritime et ses auxiliaires, les intermédiaires ainsi que la procédure en amirauté sont tous des sujets qui y sont spécifiquement traités.

Comprenant une table des conventions, des jurisprudences et des lois citées ainsi qu'un index analytique fort utile, cet ouvrage contient en plus un appendice concernant les règles d'York et d'Anvers de 1974 adoptées par le comité maritime international. Une brève explication de chacune de ces règles permet à cette fin une meilleure compréhension de la résolution adoptée et de la matière s'y rattachant.

Rédigé dans un langage clair, cet ouvrage se veut accessible à tous par sa facilité de lecture. Très bien divisé, il en résulte une

table des matières détaillée, digne de la Collection Bleue, rendant ainsi l'ouvrage simple à consulter.

Destiné plus particulièrement aux étudiants, cet ouvrage de référence devrait s'avérer également utile à l'ensemble des intervenants de l'industrie du droit maritime au Québec.

**Josée LALIBERTÉ**

**Yves CHAPUT, *Effets de commerce, chèques et instruments de paiement, Collection Droit fondamental, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 304 pages, ISBN 2-13-44260-9.***

Le domaine des effets de commerce a des implications autant en droit commercial que dans les opérations bancaires et c'est pour cette raison qu'il est essentiel de bien saisir les mécanismes. C'est cet objectif que semble s'être fixé Yves Chaput, professeur à l'Université de Paris, en nous offrant une étude détaillée des différents concepts propres à cette partie du droit bancaire.

Malgré le fait que l'ouvrage réfère essentiellement au droit des effets de commerce présentement en vigueur en France, il n'en demeure pas moins un outil très efficace pour les juristes et les étudiants d'ici, puisqu'il renferme des explications claires au sujet des notions relatives au droit des instruments de paiement.

L'auteur a divisé son ouvrage en cinq grandes parties. La première traite de la lettre de change. On nous explique les éléments constituant cet effet de commerce ainsi que les formalités requises pour sa validité. Le chèque constitue le sujet abordé dans le deuxième chapitre de cet ouvrage. L'auteur nous propose une étude des éléments au chèque en comparaison avec ceux de la lettre de change. Le problème des chèques sans provision est également soulevé dans cette partie du livre et l'auteur met en relief les conséquences juridiques découlant de cette pratique. La troisième partie de l'ouvrage concerne les cessions de créances professionnelles, un concept propre au droit français. Le formalisme régissant les billets à ordre et au

porteur est étudié au chapitre quatre de l'ouvrage. En terminant, dans le cinquième chapitre, l'auteur envisage les impacts de l'informatique dans les transactions bancaires et sur les effets de commerce.

Soulignons que le lecteur trouvera à la fin de chaque chapitre une section intitulée : *Pour aller plus loin* où l'auteur aborde différents thèmes poussant ainsi plus loin la réflexion engagée à la lecture du chapitre. Des annexes fournissent également des modèles des différents effets de commerce.

Il s'agit donc d'un ouvrage complet dont le contenu est renforcé par un index et une table des matières détaillés, lesquels facilitent la consultation du livre à toute personne intéressée par le sujet des instruments de paiement. De plus, ces mêmes personnes apprécieront sûrement cet ouvrage, en raison de la rareté de doctrine québécoise portant sur ce sujet.

**Gina LÉVESQUE**

**Monique DESROSIERS, Lina DESBIENS, Dominique LOSLIER, *Congédiement 1982-1991, Collection Atout Maître, Montréal, Société québécoise d'information juridique, 1991, 496 pages, ISBN 2-89032-475-3.***

Cet outil de recherche répertoire, comme le titre l'indique, l'ensemble des décisions publiées en matière de congédiement, de mise à la retraite ou d'autres formes de cessation d'emploi dans le cadre d'un contrat individuel de travail au Québec, de 1982 à 1991. Outre la jurisprudence, les auteures nous présentent leurs commentaires ainsi qu'un sommaire de la doctrine pertinente. Cette étude est à jour, quant à la jurisprudence, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1991 et les commentaires effectués à chaque chapitre comprennent les modifications contenues dans la *Loi modifiant la loi sur les normes du travail*, dont l'entrée en vigueur se situe au 1<sup>er</sup> janvier 1991. Cependant, il faudra tenir compte de ces nouvelles dispositions dans l'application de la jurisprudence répertoriée.

Cette publication est divisée en fonction des huit principaux recours ouverts à l'employé à la suite de la perte de son emploi. On retrouve, à chaque chapitre, la jurisprudence et la doctrine pertinentes ainsi que les conditions d'application du recours en question. En outre, un tableau synoptique donne un aperçu global de la procédure applicable à ces derniers.

L'ouvrage examine les plaintes et recours suivants : la perte d'emploi subséquente à l'exercice d'un droit protégé par l'article 15 du *Code du travail*, les plaintes en vertu des articles 122, 122.1 et 122.2 de la *Loi sur les normes du travail*, la perte d'emploi occasionnée par la connaissance insuffisante d'une autre langue que le français (art. 45 de la *Charte de la langue française*), une plainte en vertu de l'article 124 de la *Loi sur les normes du travail* pour les entreprises relevant de la compétence provinciale ainsi que son pendant au niveau fédéral, l'article 240 du *Code canadien du travail*, les recours en vertu des articles 82 et 83 de la *Loi sur les normes du travail* qui concernent les préavis de licenciement, les recours pour bris de contrat à durée déterminée ou pour défaut de préavis raisonnable dans le cas de contrats indéterminés (art. 1065 du *Code Civil du Bas-Canada*) et finalement, les recours disponibles pour dérogation aux droits et libertés à l'occasion d'une perte d'emploi.

Cet instrument de travail se veut indispensable pour ceux qui n'ont pas nécessairement le temps d'effectuer une recherche manuelle ou informatique sur un sujet donné dans le domaine du congédiement. À titre d'exemple, la recherche sur les recours en vertu des articles 82 et 83 de la *Loi sur les normes du travail* (avis préalable au licenciement), nous révèle tout d'abord que suite aux amendements à cette loi, le salarié qui n'est pas cadre supérieur a maintenant accès à ce recours. Suite à certains autres commentaires fort instructifs, les auteures nous présentent la doctrine sur le sujet ainsi que la jurisprudence sous forme de mots clés regroupés sous deux grandes catégories : les conditions d'ouverture du recours et les motifs invoqués par l'employeur. Le chapitre est précédé d'un tableau nous indiquant la procédure à suivre ainsi que les délais pour chaque recours.

Il est à noter que la compilation de la jurisprudence a été effectuée à partir du *Droit du Travail Express* (D.T.E.) de 1982 jusqu'à mars 1991. Les auteures ont également inclus certaines décisions d'intérêt majeur qui n'avaient pas encore été résumées dans le *D.T.E.* pendant la période de recherche. En annexe à cet ouvrage se trouve une énumération des principaux motifs invoqués par l'employeur à titre de cause juste ainsi qu'un tableau fort intéressant des indemnités de préavis accordées par la jurisprudence. Ainsi, on peut facilement constater, regroupées par titre d'emplois, les indemnités qui ont déjà été accordées, avec la

référence à la décision. Cela constitue un bon point de départ pour toute recherche qui concerne les préavis de licenciement, que ce soit en vertu du Code civil, de l'article 124 de la *Loi sur les normes du travail* ou de l'article 240 du *Code canadien du travail*.

Étant une étude d'ensemble compréhensive, ce volume de la collection Atout Maître représente la totalité des décisions publiées (environ 1675) en matière de congédiement ou d'autres formes de cessation d'emploi. Les auteures, à l'emploi de SOQUIJ, nous informent qu'une édition mise à jour de ce volume sera offerte régulièrement par cette maison d'édition. Elle sera certes attendue avec enthousiasme par ceux qui auront eu l'occasion de consulter le présent ouvrage.

**Linda FACCHIN**

**A. LAJOIE, M. GAMACHE, *Droit de l'enseignement supérieur*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1990, 643 pages, ISBN 2-920376-86-1.**

Co-gagnant du prix Walter Owen pour 1992, décerné par la Fondation pour la recherche juridique, ce volume est le fruit du travail collectif de juristes et de sociologues qui s'étaient fixé comme objectif de départ de trouver ce qui expliquait la spécificité des formes du droit régissant l'enseignement supérieur. Ils en sont arrivés à un résultat attendu qu'ils nous exposent de façon détaillée.

Pour aider la compréhension d'un sujet mal connu, les auteures ont divisé leur ouvrage en deux parties. La première est destinée à replacer le droit de l'enseignement supérieur dans une réalité internationale et fédérale. Tout d'abord, le chapitre premier cerne l'engagement juridique du Canada au plan international. Il énonce la règle de droit international en la matière en la délimitant et en dégageant ses principales caractéristiques — la nature des droits conférés, leur objet et les modalités de leur protection — pour ensuite étudier sa réception en droit interne canadien. Le chapitre II traite des contraintes constitutionnelles amenées par notre organisation fédérale : la compétence provinciale et ses limites territoriales, matérielles et formelles, et la compétence fédérale trouvant ses fondements dans les compétences résiduelle et implicite et dans le pouvoir de dépenser.

Ainsi replacé dans une perspective globale, le droit de l'enseignement supé-

rieur peut être étudié de façon plus spécifique. La deuxième partie de l'ouvrage, elle aussi divisée en deux chapitres — plus étoffés que les précédents —, analyse donc le système d'enseignement supérieur en détaillant, dans un premier temps, les régimes juridiques des organismes centraux et des universités, de même que les caractéristiques et la spécificité des rapports juridiques entre l'État et les universités. Les pouvoirs et le statut des organismes provinciaux et fédéraux y sont étudiés de manière assez complète. Dans un deuxième temps, les auteures examinent le statut, les droits et les obligations des étudiants et des professeurs — professeurs de carrière, chercheurs et chargés de cours — pour ensuite établir les caractéristiques de leurs rapports juridiques.

Le volume cite un nombre étonnant de dispositions législatives, de jugements des différentes instances et d'ouvrages d'auteurs québécois, canadiens et étrangers. Les tables des lois, des jugements et des auteurs facilitent la consultation en renvoyant aux quelques 2532 notes infrapaginales. De plus, un plan général placé au début du livre donne une perspective d'ensemble et incite le lecteur à consulter la table alphabétique des matières et la table des matières terminant l'ouvrage, très utiles pour l'orienter dans sa quête d'informations. Bref, cet ouvrage en matière de droit de l'enseignement supérieur aidera le juriste à en déterminer le droit positif et ses caractéristiques.

**Michèle LAFONTAINE**

**Paul MARTEL, Luc MARTEL, *Les Conventions entre actionnaires*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 350 pages, ISBN 2-920831-26-7.**

« Depuis sa parution en 1983, ce volume a constamment évolué, car j'ai profité de chaque réédition pour le raffiner et l'augmenter, tant en ce qui concerne les formules-modèles que les commentaires et conseils pratiques. Je me suis efforcé de tenir compte des multiples développements jurisprudentiels, tant au Québec que dans le reste du pays, de même que des précieux « feedback » de mes confrères juristes ». C'est sur ces paroles que M<sup>e</sup> Paul Martel, éminent juriste reconnu pour sa pratique spécialisée en droit corporatif et commercial, nous livre son plus récent ouvrage. Il s'agit de la quatrième édition de son livre intitulé *Les conventions entre actionnaires*.

Cet auteur, dont la réputation n'est certes plus à faire, divise son étude en trois parties dont les deux premières traitent respectivement des clauses d'achat-vente d'actions et des clauses de « société », de vote et d'administration. La troisième partie renferme onze modèles de conventions complètes incluant les clauses expliquées dans les parties antérieures.

Avant d'aborder les différentes clauses comme telles, l'auteur a préféré formuler quelques remarques générales où il nous informe de l'utilité et des buts de la convention, sa forme et sa nature. De plus, il nous offre des conseils pratiques généraux qui, quelle que soit la forme de convention en jeu, doivent être considérés par tout praticien chargé de la rédaction.

Les clauses d'achat-vente d'actions font l'objet de la première et plus volumineuse partie. Ces conventions entre actionnaires renfermant uniquement des clauses relatives à l'achat et la vente des actions d'une compagnie sont courantes au Québec. Le chapitre premier expose quelques principes relatifs à la légalité, aux buts de telles conventions et aux considérations fiscales. Les chapitres 2 à 12 font état des divers types de conventions. Dans l'ordre, nous retrouvons : le droit de premier refus, l'offre obligatoire, la clause *shotgun*, la clause d'évaluation, la clause de paiement, les clauses d'assurance, les clauses de protection, la clause d'achat par la compagnie, les clauses « fidu-

ciaires », les clauses pénales et finalement les autres clauses (priorité des conventions, conventions unanimes...). La nouveauté de cette quatrième édition réside en une étude de la clause d'arbitrage.

La partie deux est divisée en trois chapitres qui étudient trois clauses spécifiques : les clauses de « société » (financement de la compagnie, travail et revenus), les clauses de vote et les clauses d'administration (partage des pouvoirs, compagnie Partie I, convention unanime des actionnaires).

Dans la dernière partie du volume (Partie III), on retrouve onze formules-modèles de conventions entre actionnaires. Ces modèles de conventions illustrent très bien ce que l'auteur s'est efforcé d'exposer tout au long des quinze chapitres du volume et permettront au lecteur de mieux saisir l'interrelation entre les diverses clauses.

En définitive, cet ouvrage se veut un outil de premier plan pour tout praticien appelé à rédiger des conventions entre actionnaires. Les modèles de conventions que l'on y retrouve couvrent un éventail relativement complet des situations couramment rencontrées en pratique. Une table de jurisprudence ainsi qu'un index viennent compléter ce volume.

**Linda FACCHIN**